
AMELIORATION DE L'ACCES DES AGRICULTEURS A L'INFORMATION TECHNIQUE EN PLANTES A PARFUM ET AROMATIQUES

Organisme réalisateur : CRIEPPAM

I. RÉSUMÉ

En 2018, le travail de communication et d'appui aux groupes s'est décliné en plusieurs actions :
L'organisation d'une demi journée de visite d'essai sur l'exploitation d'un producteur,
L'intervention dans de nombreuses réunions et journées techniques organisées par des partenaires,
De l'appui technique auprès des producteurs pour des problèmes spécifiques,
De l'appui technique à des OP ou des structures de la filière (APAL, AIHP)
Une permanence téléphonique à destination des producteurs.

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif général de cette action est la valorisation des travaux d'expérimentation, et le renforcement des liens entre les différents acteurs de la filière : structures techniques, économiques, de développement, de recherche, industriels, producteurs, distillateurs et pépiniéristes.

Ainsi, depuis 2004, et sur demande des professionnels de la filière plantes à parfum, le CRIEPPAM a engagé de nouvelles actions sur l'assistance technique de proximité. Cette mission est assurée en étroite collaboration avec les techniciens des Chambres d'Agriculture et des Coopératives, et vient renforcer le travail d'appui technique déjà apporté par le CRIEPPAM aux producteurs, distillateurs et pépiniéristes.

Enfin, le CRIEPPAM assure la diffusion et la valorisation des résultats acquis au travers de ses expérimentations,

III. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le travail d'appui technique et de communication est assuré par l'ensemble des techniciens et ingénieurs du CRIEPPAM, en fonction des compétences et attributions de chacun. Au total, cela représente l'équivalent d'environ 1 ETP (administratif + agent de développement), en ne comptant que les réunions techniques et déplacements directement liés à de l'appui technique. Ne sont pas comptées dans ce total de temps les autres formes d'appui technique (rédaction de bulletins techniques, mise à jour du site internet, téléphone, ...) qui sont précisées et évaluées globalement dans ce compte-rendu.

III.1. COMMUNICATION D'INFORMATIONS EN SALLE

Les agents du CRIEPPAM sont intervenus sur des sujets techniques au cours de plusieurs réunions : Assemblées Générales des OP (France Lavande, PPV, Aromates de Provence et SCA3P), des syndicats de distillateurs, des syndicats départementaux, APAL, ...

Le CRIEPPAM est aussi Administrateur au CNPMAI. Il participe donc au fonctionnement de cette structure de la filière.

Il participe aussi à certaines Assemblées Générales ou réunions techniques de structures avec qui il travaille : CIHEF, AgriBio 04, Regain, UESS, Pôle PASS, ...

III.2. APPUI TECHNIQUE POUR DES PROBLEMES SPECIFIQUES : POUR DES PRODUCTEURS

Plusieurs journées ont été consacrées à l'appui technique pour des problèmes agronomiques sur les exploitations de lavande et lavandin. Les demandes étaient réparties principalement sur les 2 plateaux de production (Albion et Valensole). Il s'agissait le plus souvent de problèmes liés aux ravageurs ou au dépérissement. Dans ce cas, l'agriculteur demande une rencontre d'un technicien, afin d'évaluer l'impact d'un ravageur ou avoir un conseil de traitement contre des adventices ou avoir une expertise sur des parcelles (dépérissement, sécheresse, mauvaise reprise, ...).

III.3. PERMANENCE TELEPHONIQUE 5 JOURS SUR 7

Le CRIEPPAM assure une permanence téléphonique afin de répondre rapidement aux interrogations des producteurs, pépiniéristes et distillateurs. Le temps consacré à ce travail est très important et réparti entre les différents salariés du CRIEPPAM en fonction de la nature de la question. Il est cependant difficile à estimer, mais on peut raisonnablement considérer qu'au moins 1 ou 2 personnes appellent chaque jour pour un renseignement technique, soit l'équivalent d'environ 30 jours par an.

Pour les aspects agronomiques, le nombre des demandes des producteurs est très lié aux saisons et aux problèmes cultureux.

Les périodes de pointes se situent :

- En janvier - février pour les désherbages et les traitements contre la cécidomyie,
- Au printemps (avril - mai) pour les problèmes de ravageurs et de désherbage de rattrapage,
- En été pour les problèmes liés à la cicadelle *Hyalesthes obsoletus*.



Pour les aspects réglementation, distillation et machinisme, la demande est très forte et continue tout au long de l'année, tout comme pour la demande concernant les pépinières de plants sains, mais ce travail est valorisé dans chaque programme d'action.

III.4. APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES APAL ET AIHP

Le CRIEPPAM apporte un soutien à l'AIHP en assistant aux commissions d'agrément des lots présentés pour la Label Rouge Herbes de Provence. Ainsi en 2018, Sylvain PERROT a assisté à 6 commissions d'agrément. 31 micro-distillations ont également été réalisées pour validation des teneurs en huile essentielle des échantillons de plantes séparées (26) et en assemblage (5) destinées à être présentés à la commission d'agrément.

Le CRIEPPAM réalise également de l'appui technique téléphonique à l'APAL sur la compréhension des phénomènes de non-conformité de lots d'huile essentielle.

III.5. APPUI TECHNIQUE AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Le CRIEPPAM apporte un soutien à la coopérative Les Aromates de Provence en réalisant des analyses d'huile essentielle de lots avant présentation au label Rouge Herbes de Provence, il réalise aussi pour cette coopérative des plants de plantes aromatiques.

Le CRIEPPAM apporte un appui technique aux Organisations de Producteurs PPV et APHEHP.

IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Développer un meilleur contact entre la recherche et la production.

Sensibiliser les producteurs aux résultats de la recherche et valoriser les acquis des travaux d'expérimentation.

Limiter les problèmes de pertes de récolte dues aux dégâts de ravageurs, d'herbicides.